



## Edito

## SPECIAL CPE

La logique comptable, la casse du service public, la précarisation des statuts, la souffrance au travail

Le rouleau compresseur libéral poursuit sa route malgré la crise, laissant sur le côté chômeurs et salariés, licenciés en nombre ou en fin de droits. Le gouvernement a-t-il tiré des leçons de la crise financière ? Il est clair que non lorsque l'on s'aperçoit qu'aucune réelle régulation des marchés financiers, nationaux et internationaux n'a été réalisée et que des patrons continuent à cumuler des salaires exorbitants !

Malgré de fortes mobilisations citoyennes (poste, éducation, hôpitaux, SnCF, salariés du privé...), le gouvernement poursuit inexorablement les réformes (notamment dans le cadre de la R.G.P.P.) qui conduisent à la casse du service public dans son ensemble. Les fonctionnaires et les usagers constatent la détérioration de la qualité des services rendus par les agents (malgré leur bonne volonté) du fait de la dégradation des conditions de travail et du dogme du non-remplacement d'1 fonctionnaire sur 2. Tout tend vers une réorganisation des services et des pratiques afin de rationaliser (plusieurs tâches pour un même agent) et individualiser le travail pour rentabiliser et mettre en concurrence les individus qui seront à terme, valorisés par le mérite (nous attendons de voir... car nous n'avons aucune certitude).

De plus, la loi sur la mobilité des agents du service public ressemble beaucoup à celle qui a été appliquée à France Télécom et nous avons tous pu constater les conséquences tragiques du démantèlement de ce service public et les conséquences de la souffrance au travail.

Dans l'éducation nous n'y échappons pas au regard des dégradations continues des conditions de travail, de la multiplication des conflits, de la précarisation, du manque de considération et de valorisation (autrement que par le mérite) de notre fonction.

### SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Conditions de travail + Calendrier  
Capa
- Page 3 : Le choix d'éduquer
- Page 4 : Hors Classe
- Page 5 : Stagiaires + Mutation
- Page 6 : Concours

**SNES AIX MARSEILLE**

**12 place Charles de Gaulle 13001 Marseille Tel : 04 91 62 13 80**

**Permanences C.P.E : lundi de 14h à 17h**

**Adresse mail CPE : [snescpe-carole@yahoo.fr](mailto:snescpe-carole@yahoo.fr)**

### Les CPE attaqués de front par le biais du concours:

A défaut de discussions avec les représentants des personnels concernant l'évolution du métier, le ministère préfère forcer l'évolution (qui va dans le sens de la demande des chefs d'établissements), de l'intérieur, par le concours, dans lequel apparaît une épreuve sur le fonctionnaire et ses obligations. Mais également par les recteurs, via les IPR VS, qui ont introduit les concepts de projet de vie scolaire, conseiller technique du chef d'établissement.

Cher(e)s collègues rien n'est inéluctable, la seule réponse à ces attaques inacceptables réside dans la solidarité, et la mobilisation, à l'image des collègues de Vitry sur Seine, en grève depuis plusieurs jours et rejoints d'ailleurs par plusieurs autres établissements pour réclamer au recteur le recrutement de 11 assistants d'éducation suite à des situations de violences, (mais où sont les équipes mobiles de sécurités?!...). Selon une information de dernière minute, il semblerait que le financement des membres de ces équipes mobiles s'effectue sur le budget prévu pour le recrutement des AED...

La résistance collective face à la destruction de notre Ecole et de notre métier passe par la participation active aux différentes mobilisations et par le soutien syndical. Refusons ensemble la caporalisation forcée du métier tel que nous le défendons. Refusons la sortie anticipée de l'école d'une catégorie d'élèves les plus en difficulté et luttons pour le retour d'une Ecole pour tous, porteuse des valeurs républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité.

**Mohamed ATIA**

## **QUELLES CONDITIONS DE TRAVAIL AUJOURD'HUI ?**

Si l'on interrogeait les CPE sur leurs conditions de travail, nombreux répondraient : difficiles.

En effet, elles n'ont cessé de se dégrader depuis ces dernières années.

Au quotidien tout d'abord, nous sommes les premiers à ressentir la montée des incivilités au sein des établissements : violence à l'intérieur et aux abords des établissements, entre élèves ou envers les personnels, dégradation des locaux...

Garants avec les autres personnels du respect du Règlement Intérieur nous devons gérer ce quotidien, aidés d'une équipe de personnels n'ayant que des

contrats précaires et peu de formation, voire pas du tout.

Nous devons faire face à certains parents qui ne savent plus qu'attendre de l'Ecole, tenter de remotiver des élèves qui ont perdu le sens des apprentissages.

### **Gérer l'urgence est devenu notre quotidien...**

Globalement ensuite, nous nous impliquons dans les Conseils de Classes, les diverses réunions (Conseil d'Administration, Conseil de Discipline, CESC, réunions d'équipes éducatives,...) avec, souvent, l'impression de ne jamais quitter nos établissements.

S'ajoutent à cela, la formation des délégués, la formation des AED, l'alourdissement des tâches administratives,...

Le nouveau concours et la volonté politique nous propulsent « conseillers techniques du chef d'établissement, organisateurs du Projet Vie Scolaire »...

Nous n'aurons bientôt plus la force, même avec l'envie, d'accomplir notre mission de Service Public, de faciliter le travail de nos collègues enseignants, de répondre aux besoins des parents et aux demandes de l'Administration et, enfin, de faire tout simplement ce pour quoi nous avons choisi ce métier : « placer les élèves dans les meilleures conditions de vie collective et d'épanouissement personnel ».

Marlène Servanton, collègue Malraux, Marseille  
13<sup>ème</sup>

## LES CPE, DES PRIVILEGES ?

Depuis plusieurs années, nous assistons impuissants et révoltés à la dégradation générale des conditions de vie de tous. En effet, c'est l'âge de la retraite qui recule, son montant qui diminue. Ce sont nos salaires qui stagnent. C'est le coût de la vie qui flambe au profit de quelques privilégiés. Les fonctionnaires, et à fortiori ceux de l'Education Nationale, n'en sont pas exempts, loin de là. Pourtant leur rôle est crucial, de même que leur responsabilité. Ils assurent au service de l'Etat, une mission essentielle : l'éducation et la formation de tous les jeunes dans le cadre de la pérennité de la société. Et ce, pour une reconnaissance bien maigre de la part de leur employeur : carrière, rémunération, conditions d'exercice...

Au cœur de tout ceci, il y a les CPE que nous sommes. Exception française, petite catégorie au sein d'une grande machine, dont pourtant les élèves, les parents, les enseignants et même les chefs d'établissements, sont les premiers à se féliciter de l'existence. Et pourtant, nous sommes souvent les oubliés. En l'état actuel, nous subissons de plus en plus un décrochage en termes de carrière (pas d'agrégation), de moyens (établissements sans CPE, précarisation des vies scolaires) et financiers (pas de prime PP, ni d'ISOE). La réaction ne peut venir que de nous-mêmes par un rassemblement collectif qui soit le plus large possible.

Carole SAMOUILLER

### CALENDRIER PREVISIONNEL

- ✓ CAPA contestation de note : date à préciser
- ✓ GT priorité médicale : 18/05/2010
- ✓ GT vérification des barèmes intra : 20/05/2010
- ✓ CAPA mutation, Hors Classe, Congé de Formation : 17/06/2010
- ✓ GT affectations des TZR : 06/07/2010 et 24/08/2010
- ✓ A ce jour, aucune information sur l'affectation des stagiaires

## LE CHOIX D'EDUQUER

Depuis de nombreuses années, de façon récurrente le devenir du métier de CPE est posé ou en tout cas les fondements qui étaient les siens dans la circulaire de 82 qui reste une référence malgré ses insuffisances. Pourtant, les CPE ont fait leurs preuves. Ils démontrent chaque jour dans leur établissement respectif et dans leur grande majorité, l'importance de leur travail et de leur positionnement dans la réussite des collégiens et des lycéens. Ils sont connus et reconnus des élèves, des familles, des collègues enseignants et même de la majorité des équipes de direction. Les corps d'inspection sous des formes diverses font une lecture globalement positive du rôle des CPE dans les établissements scolaires.

Depuis la circulaire de 82, d'autres textes sont venus introduire des notions jusque là étrangères à nos missions propres ou qui les précisent : décret de 89 (suivi individuel, évaluation, orientation), heure de vie de classe, CESC, note de vie scolaire, accompagnement éducatif... Nous sommes ici dans un espace partagé où le CPE n'est pas le seul à intervenir et où sa contribution n'est pas une fois de plus institutionnellement affirmée. Dans le même temps, les publics ont changé et les attentes de l'institution et de ses usagers ont évolué.

De nouveaux textes encore sont parus très récemment : l'accompagnement personnalisé au LEGT dans lequel nous ne sommes pas cité directement, le tutorat au lycée, la maison des lycéens ( BO spécial N°1 du 4 février 2010 ), l'expérimentation d'un livret de compétences ( BO N°1 du 7 janvier 2010 ), les différents textes concernant la réforme du lycée, la réforme de l'EPL ( conseil pédagogique, fonctionnement du CVL...), la masterisation du recrutement et enfin l'arrêté du JO du 6 janvier 2010 fixant les modalités d'organisation des concours de CPE. Arrêtons-nous sur ce dernier. Quel problème pose-t-il ? Simplement celui de la redéfinition de notre métier, sans aucune concertation ; par le biais

insidieux du concours, on formule de nouvelles missions. **Nous attendons impatiemment (mais sans illusions !!) de la part de l'institution une reconnaissance complète et définitive, une confirmation prenant appui sur ce qui se fait concrètement dans l'espace éducatif des établissements.**

Au lieu de cela, dans le « tintamarre » généralisé des réformes et des effets d'annonces, on propose aux futurs CPE de se prononcer « notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet vie scolaire et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement ». Des points qui ne sont pas règlementaires et qui n'ont pas été discutés avec nos représentants. Il semble que l'on s'éloigne plus que jamais de ce qui constitue le cœur de notre métier et de nos pratiques : la relation éducative. Depuis sa création, avec obstination et rigueur, les CPE se sont imposés dans les établissements scolaires comme des partenaires incontournables par leur connaissance du terrain, des familles, des personnels et surtout des élèves vers qui leurs actions se tournent essentiellement. Ce travail de fourmi, au quotidien et dans des moments stratégiques se révèle essentiel en assurant de la cohérence et du lien dans un espace scolaire en proie à de multiples sollicitations.

**La façon dont on recrute induit la façon dont on souhaite fonctionner et mettre en œuvre une vision du métier.** Celle qui nous est proposée est atrophie et remet en cause notre approche éducative. D'ailleurs, que devient la place de l'éducatif dans l'établissement scolaire ? Peut-on éduquer en 2010 comme il y a vingt ans ? Si les CPE exercent un métier sans cesse en redéfinition (réf. CEREQ) c'est pour répondre toujours mieux aux réalités du terrain et aux besoins des élèves. Nous voulons une reconnaissance institutionnelle autour des questions d'éducation qui garantisse à la fois notre statut et nos prérogatives. Nous devons affirmer une vraie ambition pour notre système public d'éducation. Nous devons faire des propositions sur la revalorisation de notre métier, sur le recrutement, sur la formation qui va être totalement sacrifiée par la nouvelle organisation proposée. Ne soyons plus dans l'assignation mais bien dans la construction. Participons massivement aux réunions et aux stages syndicaux pour réfléchir ensemble et construire l'action qui s'impose. Prenons notre métier en main collectivement parce que **nous avons fait le choix d'éduquer. Il est encore temps.**

## **STAGIAIRES 2010**

Jusqu'à présent les lauréats du concours CPE étaient affectés, à la différence des enseignants, en surplus dans l'établissement d'un Conseiller Pédagogique où ils effectuaient 1/3 de leur service (12H) ; le 2<sup>ème</sup> tiers étant consacré à la formation en IUFM et le 3<sup>ème</sup> à la recherche et la rédaction d'un mémoire professionnel. A compter de septembre 2010, dans le cadre de la réforme de la mastérisation, les stagiaires issus du concours externe se verront affectés à 35H, dès la rentrée scolaire, probablement seuls en responsabilité, à la manière des anciens stagiaires en situation des concours internes et réservés, et ceci pour 24 semaines (càd 2/3 de l'année ; la formation ne représentant plus qu'1/3 du temps, soit 12 semaines).

Ce que nous avons toujours dénoncé pour les contractuels ou vacataires (absence de formation, dépendance totale au chef d'établissement du fait de la précarité engendrant de la souffrance et l'obligation d'accepter toutes sortes de tâches,...) n'est pas non plus acceptable pour des stagiaires, qui seront eux aussi fragilisés par la carotte de la titularisation à venir ! Nous sommes déjà intervenus, depuis de longs mois, nationalement et académiquement, pour dénoncer ces faits, mais ne nous leurrons pas, ceci ne peut être l'affaire des seuls élus. **C'est l'affaire de chacun d'entre nous, car que restera-t-il de notre fonction quand au fil du temps nous serons les seuls ayant les garanties statutaires pour se permettre de la faire appliquer ? Et pour combien de temps ?**

C.S



## **REPLACEMENTS**

Malheureusement, et cela fait partie des combats du SNES, nous connaissons tous les difficultés de remplacements au sein des vies scolaires (par ex le remplacement des AED par des mi-temps, voire des CAE, d'où l'augmentation de la précarisation aussi bien des personnels que des services). Qu'en est-il des CPE ? Depuis 2 ans, suite aux mesures de carte scolaire frappant les TZR, leur nombre a considérablement diminué et ils sont quasiment tous affectés sur des postes à l'année ou sur des remplacements de longue et moyenne durée. Malgré cela, et le recours massif à

## **MUTATIONS**

Années après années et surtout depuis 1999, date de la déconcentration du mouvement national, le système des mutations se sclérose, d'une part par le fonctionnement qui a été instauré, et d'autre part, par la légitime crainte des collègues qui, se refusant à muter en aveugle, en arrivent à se censurer eux-mêmes. Cette année, nos inquiétudes sont démultipliées par l'affectation des nouveaux stagiaires et par le silence de l'administration. A l'heure actuelle, nous ignorons s'ils seront affectés après le mouvement sur des BMP (avant ou après l'affectation des TZR ?) ou sur des supports de postes fixes prélevés au mouvement (sur quels critères et dans quelle proportion ?). En tout état de cause, les possibilités de mutation risquent de s'en trouver une fois de plus diminuées, se réduisant ainsi à peau de chagrin. Nous revendiquons l'application du droit à la mobilité pour tous (cf. Bo DIF) non pas celui au licenciement préconisé par le gouvernement au bout de 3 « offres d'emploi » !

C.S

l'emploi de contractuels et vacataires dès le mois de septembre (+ 20%), les remplacements des CPE ne sont pas toujours assurés, et les remplacements de courte durée ne le sont quasiment jamais. Ce qui laisse entrevoir que nous ne sommes pas indispensables....

Qu'en sera-t-il l'année prochaine lors des 12 semaines de formation des CPE stagiaires sur poste ? L'établissement et les élèves devront-ils faire face et se débrouiller seuls ? Aura-t-on recours, comme il est pressenti à l'heure actuelle, à des étudiants rémunérés dans le cadre du stage obligatoire (108H dont 54H en responsabilité totale) ce qui sous-tend la multiplicité des intervenants se relayant dans une vie scolaire ? Utilisera-t-on des AED en remplacement des CPE comme cela se pratique déjà dans certains endroits ? Nous dénonçons fortement la précarisation des vies scolaires, qui s'amplifie jour après jour, au détriment des élèves et des personnels ! C.S

## **NON REMPLACEMENT D'1 FONCTIONNAIRE SUR 2**

Ce dogme est tellement entré dans les mœurs et intégré par tout un chacun grâce au martèlement médiatique incessant, qu'il apparaît comme inéluctable. Pourtant, nous savons tous pertinemment que cela ne peut durer, que nous avons de plus en plus de mal à exercer nos missions alors même que le besoin en éducation est criant. Devons-nous laisser la logique économique et budgétaire gouverner l'École, et au-delà les Services Publics ? Quelle meilleure preuve que le fait que la France est l'un des pays qui a été le moins touché par la crise du fait même de l'importance et de la qualité de ces services publics, au rang duquel l'Education Nationale tient une place de choix ? **Nous refusons la seule solution, soi-disant réaliste, que l'on nous préconise à longueur de journée, à savoir l'individualisme. Il est indispensable de se regrouper collectivement. C'est pourquoi, nous inviterons chacun d'entre vous, syndiqué ou non, à un second stage académique afin d'en discuter, d'en débattre collectivement, dans le but de construire une réponse catégorielle à la hauteur de nos missions et de nos ambitions.** C.S

# **Spécial Concours CPE**

## **La pénurie de recrutement s'amplifie ! Les dérives aussi !**

Le nombre de postes de CPE offert aux concours est nettement insuffisant au regard des besoins des académies.

La pénurie s'installe au fil des années dans les vies scolaires, des postes de CPE restent vacants, les titulaires remplaçants ne sont pas assez nombreux.

Le Snés dénonce cet état de fait et a demandé la réouverture du concours interne.

Il a été entendu en partie : 100 postes supplémentaires sont offerts à cette session, soit 250 au concours externe et 50 au concours interne. Mais cela reste insuffisant !

**« Un train qui en cache un autre » Celui de la réforme masque celui des économies budgétaires.** La réforme dite « de la mastérisation » a permis au gouvernement de réaliser des économies de postes de titulaires, les stagiaires sont désormais considérés comme des temps plein dans les budgets rectoraux. A l'heure où nous écrivons, il est question d'affecter les stagiaires sur des postes à part entière avec des périodes de stages groupés. Nous intervenons avec force auprès du ministère et des académies pour changer cette situation. Les conditions de stage et de formation varieront d'une académie à l'autre. Pour les stagiaires CPE, le risque de se retrouver seul aux manettes, en immersion directe, pose le problème majeur de la formation et de son articulation avec la pratique. Le rôle et la place du tuteur doivent être définis, la prise de responsabilité doit être progressive, la mise en situation doit s'articuler avec une formation professionnelle solide. L'absence de cadrage de la formation des CPE risque de conduire à un simple compagnonnage ou à l'isolement du stagiaire dans son environnement professionnel, avec des risques importants d'assujettissement hiérarchique.

Le Snés réaffirme ses revendications pour une autre formation pour les PLC et les CPE (<http://www.snes.edu/-Debuter-.html>), la nécessité d'un découpage équilibré du service hebdomadaire des stagiaires : 1/3 en stage en responsabilité, 1/3 de formation professionnelle initiale en IUFM et 1/3 de formation et préparation personnelle puis un service allégé les 2 années suivant la titularisation.

**Enseignant et CPE : des métiers qui s'apprennent pour une culture professionnelle partagée !**

**Session 2011 : un nouveau concours qui oublie le rôle éducatif du CPE !**

L'arrêté du 28 décembre 2009 fixe les nouvelles modalités des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de Conseiller Principal d'Éducation (JO du 6 Janvier 2010) et en annexe, les nouvelles épreuves. Elles restent au nombre de 4, chaque épreuve a un coefficient 3. L'admissibilité comporte deux épreuves de 5 heures, la dissertation et la composition. L'admission comporte un entretien avec le jury et une épreuve sur dossier en deux parties (étude de situation professionnelle sur 14 points et une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » sur 6 points. Cette dernière partie est commune au CAF-CPE et aux CAPES. Le Snés demande son retrait, notamment parce qu'elle concerne une compétence professionnelle et non un pré-requis au recrutement.

Concernant **la philosophie du nouveau concours**, la part relative accordée à la mission éducative du CPE est minorée, il n'est pas fait référence au suivi des élèves, au travail en complémentarité avec les équipes pédagogique et éducative, aux apprentissages de la citoyenneté, à l'animation éducative. Les fonctions de pilotage, de conseil auprès du chef d'établissement sont accentuées. L'approche du métier y est partielle voir partielle et axe une partie du concours sur des compétences trop professionnelles à cette étape du recrutement. C'est dans la logique de la réforme, un recrutement qui vise des lauréats prêts à l'emploi et qui minore la formation après le concours. Le rôle du CPE auprès du chef d'établissement qui prend une place accrue, au risque de devenir majeure, dans le dispositif de formation et de titularisation, est un axe bien trop important du concours. L'identité du métier peut en être bouleversée au détriment de la relation éducative aux élèves !

**Le SNES demande :**

- **la réécriture des épreuves dans le sens des textes qui régissent les statuts et les missions des CPE**
- **des conditions de stage qui permettent des allers-retours entre formation et pratique**
- **un cadrage de la formation post concours indépendante des pressions hiérarchiques**